

Commission communale pour l'accessibilité de Colmar 18 octobre 2022



Etienne Rieux
Bureau bâtiments durables



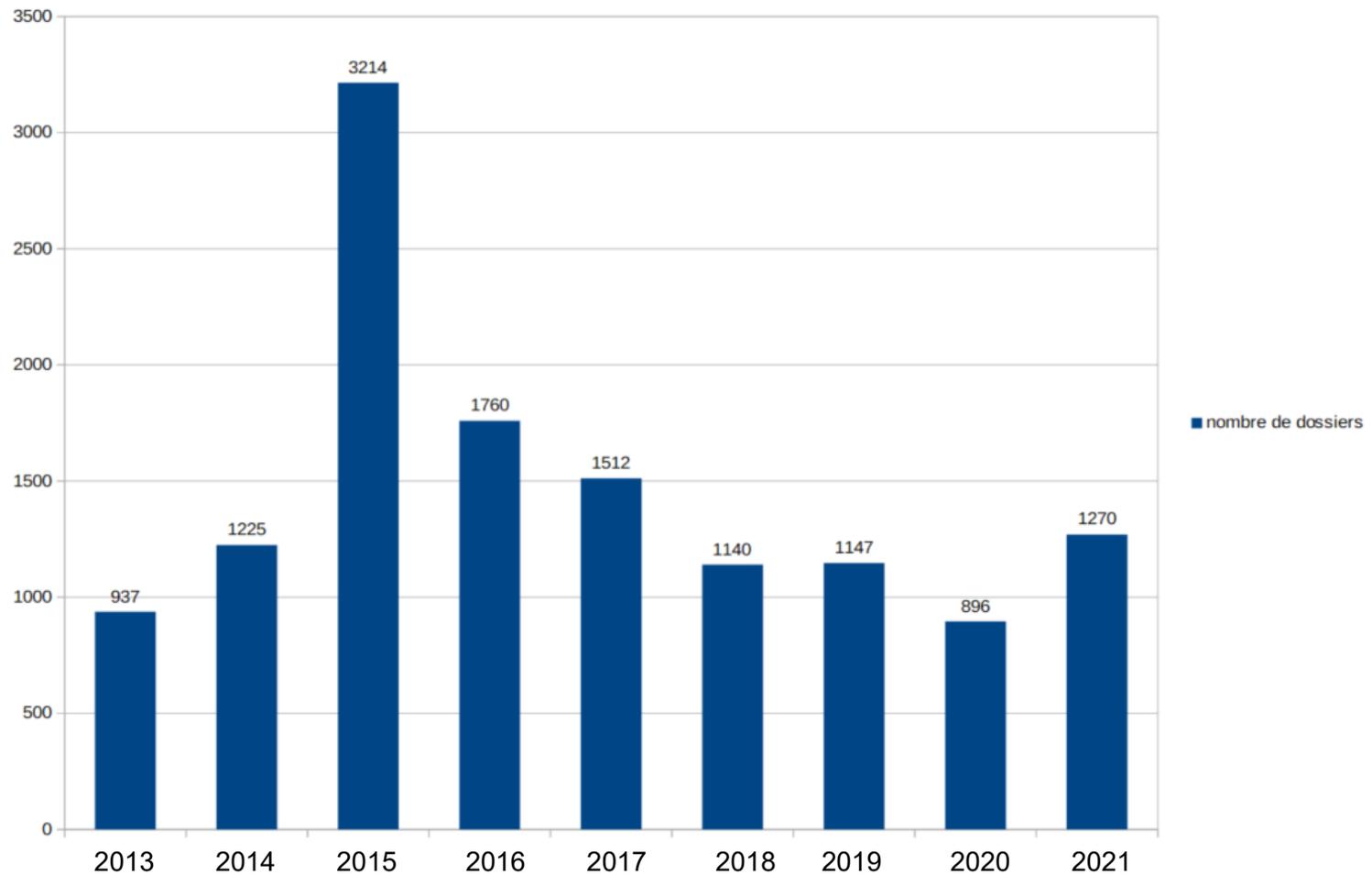
**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

Sous-commission départementale d'accessibilité

18 réunions de la SCDA en 2021



Actualités

> Acceslibre



Le manque d'informations sur l'accessibilité des lieux ouverts au public a conduit à développer la plateforme Acceslibre :

- Plateforme collaboratrice capitalisant les données des différents acteurs de l'accessibilité
- Informer les personnes en handicap et/ou à mobilité réduite, sur le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public
- Visualiser les ERP accessibles dans un périmètre choisi par l'utilisateur
- Pour les exploitants, mettre en valeur les travaux de mise en accessibilité réalisés et de valoriser les prestations offertes
- Aucune connaissance réglementaire sur l'accessibilité n'est nécessaire pour être contributeur de la plateforme. Il suffit d'être observateur.
- Se rendre sur acceslibre et renseigner le niveau d'accessibilité des ERP en répondant à des questions simples

Outils de collecte de données

→ Guide (Octobre 2021) Recommandations pour la collecte de données d'accessibilité.

→ outil de collecte de données (voirie et transports)

- **L'outil de collecte de données pour les collectivités territoriales est en cours de montage**

La construction de l'outil de collecte de données accessibilité en voirie et dans les transports est lancée. Ce futur logiciel en open source est à destination des collectivités territoriales et des bureaux d'études afin de constituer les bases de données normalisées sur l'accessibilité de la voirie et des transports. Le marché est attribué au groupement Handimap-Someware/Atipy/Jungle bus/ Adrien Pavie.



Comité interministériel du handicap du 6 octobre 2022

- Pour ce faire, quatre groupes de travail seront lancés **dès le mois d'octobre** au niveau national, ils associeront pleinement les personnes en situation de handicap. Il s'agira d'identifier les freins et les leviers pour apporter des solutions partagées par tous les acteurs.

Ces groupes de travail porteront sur :

- **L'accessibilité** : les agendas d'accessibilité programmés arrivent à échéance et de nombreux établissements recevant du public, notamment les petits établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie, ne sont toujours pas engagés dans la démarche. Informer, accompagner, soutenir, sanctionner : quel acte II de l'accessibilité des établissements recevant du public ? En matière de logement, comment

aller plus loin en matière de repérage du parc privé et public des logements accessibles ? Comment porter l'accessibilité des transports ? Quel accompagnement des acteurs pour une mise en œuvre de la directive européenne sur l'accessibilité des produits et des services ? Comment garantir l'accès aux services numériques ?